

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 02 juin 2014

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN,

Etaient présents :

MM. Jean-Claude BRETNACHER, François TROMBINI, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

*membres en fonction : 7*

*membres présents : 6*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

---

#### **POINT n°1 : Assainissement – Etude diagnostic de l'Ellbach – Attribution du marché**

*Monsieur le Vice-président informe le bureau que la consultation est terminée. Il rappelle que l'étude diagnostic du bassin versant de l'Ellbach est mené dans le cadre des mesures compensatoires imposées par l'extension de la station d'épuration de Boulay.*

*L'exposé du Vice-président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'attribuer le marché d'études pour le diagnostic du bassin versant de l'Ellbach à la société ARTELIA pour un montant de 7900 € HT,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

---

#### **POINT n°2 : Ordures Ménagères – Contrat de collecte de la ferraille en déchèterie**

*Monsieur le Vice-président informe le bureau que dans le cadre de la reprise en régie, il y a lieu de signer plusieurs contrats pour assurer la collecte et le traitement de tous les déchets déposés. Le contrat pour la ferraille est particulier puisque le prestataire achètera la ferraille à la CCPB. Il s'agit donc de signer un contrat de vente de la ferraille. Après avoir consulté plusieurs ferrailleurs, deux réponses sont parvenues à la CCPB.*

*L'exposé du Vice-président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer le contrat de collecte et de traitement de la ferraille de la déchèterie sur la base d'un prix de vente révisable chaque mois à 125 € la tonne,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

**POINT n°3 : Construction d'un boulodrome – Lot 9 Electricité-Eclairage – Avenant n°1**

Monsieur le Vice-président informe le bureau de la demande d'avenant de la société EIFFAGE ENERGIE pour la pose de 3 prises de courant et d'une prise TV supplémentaire dans le clubhouse.

L'exposé du Vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'examen de l'avenant,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au lot 9 – Electricité-Eclairage d'un montant de 248,51 € HT, ce qui fait évoluer le montant global du marché de 27200 € HT à 27448,51 € HT, soit une plus-value de 0,91 %
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°4 : Participation Trans'boulot 2014**

Monsieur le Vice-président informe le bureau qu'il convient de fixer définitivement la participation de la CCPB au fonctionnement du Solibus géré par Transboulot. Il rappelle que le montant de 42000 € versé en 2012 et 2013 reste inchangé car la subvention de l'Etat de 9000 € sera toujours versée cette année, contrairement à ce qui était prévu au départ.

L'exposé du Vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De fixer la participation versée à Transboulot pour le fonctionnement du service Solibus pour 2014 à 42000 €
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°5 : Construction d'un boulodrome – Lot 7 Serrurerie - Attribution**

Monsieur le Vice-président informe le bureau de la défaillance de l'entreprise titulaire du marché. Etant donné l'état d'avancement du marché et l'urgence à laquelle il faut faire face pour terminer le chantier, les services de la CCPB ont consulté directement deux entreprises prêtes à intervenir dans les délais.

L'exposé du Vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché cité en objet à la société TTM Lang pour un montant de 14328 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

**POINT n°6 : Construction d'un boulodrome – Avenant de prolongation de délai**

Monsieur le Vice-président informe le bureau que les différentes défaillances d'entreprises constatées sur le chantier et les intempéries subies pendant les deux derniers hivers ne permettent pas de respecter le délai du marché, malgré les arrêts de chantier. Il est donc proposé au bureau de signer un avenant de prolongation de délai pour l'ensemble des entreprises, à l'exception des lots 7 et 8 récemment attribués après les défaillances des titulaires. La durée globale de réalisation du chantier est portée à 16 mois.

L'exposé du Vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser la signature des avenants de prolongation de délai pour toutes les entreprises à l'exception des lots 7 et 8 : avenant n°1 pour les lots 2 à 5 et 10 à 13, avenant n°2 pour les lots 1, 6, 9 et 14
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°7 : Assainissement – Contrat de prestation de service d'assainissement sur le périmètre en régie – Avenant n°1**

Monsieur le Vice-président informe le bureau des modifications induites par le présent avenant qui doivent garantir une meilleure gestion du périmètre en régie. De nouvelles missions sont confiées à la S.E.E., notamment la gestion de l'utilisation du Nutriox sur certaines installations et la mise en place d'une astreinte complète. Ces prestations seront facturées 2675 € HT par an.

L'exposé du Vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le projet d'avenant,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au contrat de prestation de service d'assainissement sur le périmètre en régie qui fait évoluer le montant annuel du marché (tarif de base – hors révisions) de 49393 € HT à 52068 € HT, soit une augmentation de 5,42 %,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,